



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Juin 2011

Date de la convocation 15 Juin 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée,</p> <p>FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François,</p> <p>PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Géraud, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René, M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier, M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine, M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,</p>

Objet : ZAC de l'Estagnol – Avenant n°1 au lot n°2 (Réseaux secs) passé avec le groupement d'entreprises SLA / SOBECA.

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°2, il convient d'apporter les modifications suivantes au marché :

- Suppression du réseau H.T.A et du poste de transformation
- Suppression du réseau électrique B.T.A
- Modification du réseau France Télécom
- Modification du réseau d'éclairage public.

Il précise que le montant de ces travaux en plus et moins values, s'élève à la somme de – 105 257.00 Euros H.T ce qui ramène le montant du marché initial (306 400.00 euros H.T) à la somme de 201 143.00 Euros H.T, soit une diminution de 34.35%.

Il ajoute qu'après avoir reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 Juin 2011, il convient en conséquence d'autoriser le président de la Communauté de Communes du Clermontais à signer l'avenant n°1 tel que présenté.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°2 (Réseaux secs) passé avec le groupement d'entreprises SLA / SOBECA, tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.